

La Réception de travaux : les étapes nécessaires

La non qualité coute cher à tous les acteurs de la construction. Pour réduire ces couts tout en satisfaisant les clients, il est indispensable de travailler mieux, ensemble.

La période d'achèvement du chantier est souvent délicate puisque l'ouvrage sera remis au client, qui deviendra responsable du bâtiment : on recense les défauts à corriger, on se mobilise pour finir dans les délais

C'est un moment important qui débouche sur **la réception de travaux**, conclusion physique du chantier et transfert de responsabilité au client. Ce document a pour objectif de donner quelques conseils utiles aux partenaires pour en faire une étape efficace, consensuelle et contractuellement réussie.

Avant la réception

Il faut rappeler l'importance de la période de préparation, du planning qui doit être réaliste, du choix judicieux des entreprises (mieux-disant), de la qualité de la coordination et des réunions de chantier, de la bonne entente et de la confiance entre les entrepreneurs, de la qualité des personnels d'encadrement et d'exécution, etc.

Tout cela préfigure une fin de chantier maîtrisée, un ouvrage de qualité conforme aux prescriptions du marché, et une réception de travaux réussie.

3 étapes s'avèrent indispensables :

- La validation des prototypes, échantillons ou des zones témoins : définition du niveau d'exigence attendu, optimisation architecturale et technique.
- Les autocontrôles des entreprises : étapes indispensables à une bonne réalisation et suivi de chantier.
- La réception des supports : l'absence ou la mauvaise réception des supports est une source importante de difficultés.

La réception

La réception est l'acte par lequel le maître de l'ouvrage déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves (code civil : article 1792-6 ; code de la construction et de l'habitation : article L111-19). Il devient responsable du bâtiment. L'entrepreneur est immédiatement libéré de la garde de l'ouvrage.

L'architecte, lorsqu'il existe sur l'opération, assiste le maître d'ouvrage.

La réception est le point de départ des garanties légales : parfait achèvement, bon fonctionnement et décennale.

Clôture du dossier administratif

La réception doit s'accompagner de l'achèvement du dossier administratif souvent long et difficile à obtenir.

Ainsi la production des Dossiers des Ouvrages Exécutés - D.O.E. (comprenant notamment les notices d'entretien et les caractéristiques techniques des appareils posés), les décomptes définitifs, le règlement des travaux, le remboursement de la retenue de garantie, la production du Dossier des Interventions Ultérieures aux Ouvrages (D.I.U.O.), etc sont indispensables.